

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

Présents : F. LEROY, J. BASNIER, M. ADRIEN, C. BENLEKEHAL, T. DELASTRE, J. FOUCHER, M. MONBEL, M. MULLER, V. PAUL, F. PETIARD, C. ZIMMERMANN, I. LEBARBENCHON,

Absent(s) : C. VERDIER, L. CASROUGE, M. BRULETTI

Madame le Maire procède à l'appel des Conseillers.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Nomination du secrétaire de séance

Madame Joëlle BASNIER est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29/06/2020 est adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

2. Bons de Noël personnel communal :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la reconduction des bons d'achat au personnel communal et à leurs enfants :

- 1 bon d'achat d'une valeur de 70€ par adulte et
- 1 bon d'achat d'une valeur de 50€ pour chacun de leurs enfants âgés de moins de 14 ans, sous forme de virement.

Ces dépenses seront payées sur le budget communal au chapitre 11 article 6232 « Fêtes et cérémonies »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reconduire les montants des bons de Noël pour le personnel communal.

*Location à la ½ journée
Chauffage : 25 €

52€

Forfait ménage : 68€

POUR LA SALLE, GRATUITE DES COUVERTS POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE.

La réservation de la location de la salle sera confirmée lors du versement d'un acompte de 30% du montant de la location.

POUR TOUTE ANNULATION DE LOCATION L'ACOMPTE RESTERA ACQUIS AU PROFIT DE LA COMMUNE.

Une caution de 200€ sera demandée à la prise de possession.

Les Associations à caractère social pourront bénéficier d'une réduction de 50% sur le tarif de location 1^{ère} journée.

Les Associations de la commune bénéficient de la mise à disposition gratuite de la salle une fois l'an, avec participation aux frais de chauffage.

Personnel communal : une réduction de 30% sera accordée

Toute occupation prolongée de la salle au-delà de l'heure indiquée lors de la remise des clefs entraînera un complément de 23€.

Pour toute location fournir une attestation d'assurance pour la garantie responsabilité civile.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'augmenter de 5% les tarifs de location de la salle communale.

TARIFS FORMULE WEEK-END DES GITES

- *Tarifs pour les mois de Janvier, Février, Novembre et Décembre :*

<u>TARIF WEEK-END</u> 2jrs/2nuits +draps		<u>OCCUPATION A LA NUIT</u> sans draps	
N°109	156 €	N°109	71 €
N°110	252 €	N°110	109 €
N°111	181 €	N°111	61 €
N°112	156 €	N°112	71 €
N°114	168 €	N°114	84 €

- *Tarifs pour les mois de Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre :*

<u>TARIF WEEK-END</u> 2jrs/2nuits +draps		<u>OCCUPATION A LA NUIT</u> sans draps	
N°109	164 €	N°109	76 €
N°110	265 €	N°110	114 €
N°111	189 €	N°111	64 €
N°112	164 €	N°109	76 €
N°114	175 €	N°114	88 €

FORFAIT 1 NUIT POUR LES GITES N°109, 110, 111, 112, 114 AVEC LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE, du samedi au dimanche : forfait de 303 € obligatoire avec la location de la salle polyvalente.

Location des 5 gîtes en face en forfait obligatoire (nuit du samedi au dimanche) : 210 € (au lieu de 200 €) pour les habitants de Crouay exclusivement

Sans fourniture de draps, charges comprises, taxe de séjour en plus selon délibération du conseil communautaire.

FORFAIT MENAGE :

N°109 : 47 €

N°110 : 58 €

N°111 : 37€

N°112 : 47€

N°114 : 47€

Dans le cas où certains locataires refusent de prendre le forfait ménage avant l'occupation du gîte mais le demandent à la fin de leur séjour, obligeant à changer l'organisation au dernier moment, le forfait sera multiplié par 2.

Forfait ménage pour les gîtes : n°109, 110, 111, 112, 114 *occupés 1 nuit avec location de la salle polyvalente* : 150€.

ACOMPTE SUR LOCATION GITE:

La réservation d'un gîte prend effet lors de la signature du contrat et du versement d'un acompte. Le Conseil Municipal fixe le montant de cet acompte à **30% du montant de la location**. Le solde étant à verser à l'arrivée dans le gîte.

TAXE DE SEJOUR : en conformité avec la décision d'ISIGNY OMAHA INTERCOM

Animaux de compagnie : Animaux refusés dans les gîtes n°109, 110, 111, 112, 114.

Location de draps : 7.00 € la paire

Personnel communal : une réduction de 30% sera accordée

Habitant de Crouay : -15% sur le prix de location gîte.

5.Goûter de Noël :

Cette année au vu du contexte sanitaire nous ne pourrons malheureusement pas reconduire notre traditionnel et chaleureux goûter de Noël.

Cependant, le Père Noël se déplacera dans chaque quartier, tout en respectant les règles sanitaires, afin de faire une distribution de bonbons aux enfants de moins de 14 ans.

La date proposée est le 19/12 et une enquête sera faite auprès des enfants concernés afin de pouvoir recenser les intéressés.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à organiser cet évènement.

9. Questions diverses :

- Location du barnum : montant de la location et caution ? responsabilité civile ?

Ces questions ont été posées aux conseillers, elles seront à l'ordre du jour du prochain municipal.

Madame le Maire lève la séance à 22h05.